

Fiche signalétique
Boradicate™ Insecticide

FDS n° : 6604-1-A
Date de révision : 2017-07-12
Format: NA
Version 2.04



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit Boradicate™ Insecticide

Autres moyens d'identification

Code du Produit 6604-1-A

Ingrédient(s) actif(s) Acide orthoborique (Acide borique)

PCP # 30533

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée : Insecticide

Restrictions conseillées pour l'utilisation Utilisez tel que recommandé par l'étiquette

Adresse du fournisseur

FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
(215) 299-6000 ((Informations générales)
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Numéro d'appel d'urgence

Urgences médicales :
800-331-3148 (États-Unis et Canada)
651-632-6793 (Tous les autres pays; à frais virés)

Pour toute urgence de type fuite, incendie, déversement ou accident, appeler :
800-424-9300 (CHEMTREC – États-Unis)
(703)-527-3887 (CHEMTREC – PCV – Reste du monde)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

| | |
|--|-------------|
| Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards) | Catégorie 4 |
| Toxicité pour la reproduction | Catégorie 2 |

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Vue d'ensemble des procédures d'urgence

Avertissement**Mentions de danger**

H332 - Nocif par inhalation

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

**Conseils de prudence - Prévention**

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P261 - Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols

P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage

Conseils de prudence - Réponse

P308 + P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

Conseils de prudence - Entreposage

P405 - Garder sous clé

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Aucun renseignement disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Nom chimique | No. CAS | % en poids |
|--------------|------------|------------|
| Boric acid | 10043-35-3 | 99 |

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

4. PREMIERS SOINS**Contact avec les yeux**

Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Ingestion

Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de

traitement. Faire boire un verre d'eau si elle est capable d'avalier Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement. Faites siroter à la victime un verre de l'eau si l'avalé est possible. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés Effets sur le système nerveux central.

Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant Traiter en fonction des symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Produit chimique. Utiliser une pulvérisation d'eau; ne pas utiliser de jets pleins.

Dangers spécifiques du produit Incombustible

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Non sensible.

Sensibilité aux décharges électrostatiques Non sensible.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Isoler la zone des flammes. Évaluez le vent dans le dos pour les pompiers.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Divers Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.

Précautions pour la protection de l'environnement Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts.

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Balayer et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination. Nettoyez et neutralisez la zone de déversement, les outils et les équipements en lavant avec de l'eau de javel et du savon. Absorbent l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination. Référence à d'autres sections.

Entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Garder/entrepoiser dans le contenant d'origine seulement.

Produits incompatibles Agents réducteurs forts. Bases. Métaux. Agents réducteurs forts, Bases Métaux

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLEParamètres de contrôle

| Nom chimique | ACGIH TLV | OSHA PEL | NIOSH | Mexique |
|----------------------------|---|----------|--|---------|
| Boric acid (10043-35-3) | STEL: 6 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ | - | - | - |
| Nom chimique | Colombie-Britannique | Québec | TLV-TWA pour l'Ontario | Alberta |
| Boric acid (10043-35-3) | TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³ | - | TWA: 2 mg/m ³ inhalable STEL: 6 mg/m ³ | - |

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ordre technique Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Se il ya un risque d'exposition à des particules qui pourraient causer une gêne oculaire, porter des lunettes de protection chimique.

Protection de la peau et du corps Porter une chemise à manches longues, un pantalons long, des chaussettes, des chaussures et des gants.

Protection des mains Gants de protection

Protection respiratoire En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, des dispositifs de protection respiratoire approuvés par NIOSH/MSHA doivent être utilisés. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni en accord avec les règlements locaux en vigueur.

Mesures d'hygiène De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.

Informations générales Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUESInformations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|--------------------------------|
| Aspect | Poudre Blanc |
| État physique | Poudre sèche |
| Couleur | Blanc |
| odeur | inodore |
| Seuil olfactif | Aucun renseignement disponible |
| pH | Aucun renseignement disponible |
| Point de fusion/point de congélation | 171 °C |
| Point/intervalle d'ébullition | Aucun renseignement disponible |
| Point d'éclair | Sans objet |
| Taux d'évaporation | Aucun renseignement disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucun renseignement disponible |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | |
| Limite supérieure d'inflammabilité: | Aucun renseignement disponible |

| | |
|--|--------------------------------|
| Limite inférieure d'inflammabilité: | Aucun renseignement disponible |
| Pression de vapeur | Aucun renseignement disponible |
| Densité de vapeur | Aucun renseignement disponible |
| Densité | Aucun renseignement disponible |
| Densité | Aucun renseignement disponible |
| Solubilité dans l'eau | partiellement soluble |
| Solubilité dans d'autres solvants | Aucun renseignement disponible |
| Coefficient de partage | Aucun renseignement disponible |
| Température d'auto-inflammation | Aucun renseignement disponible |
| Température de décomposition | Aucun renseignement disponible |
| Viscosité, cinématique | Aucun renseignement disponible |
| Viscosité, dynamique | Aucun renseignement disponible |
| Propriétés explosives | Aucun renseignement disponible |
| Propriétés comburantes | Aucun renseignement disponible |
| Masse moléculaire | Aucun renseignement disponible |
| Masse volumique apparente | Aucun renseignement disponible |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|---|
| Réactivité | Aucun dans des conditions normales d'utilisation. |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Réagit avec les forts agents réducteurs qui forment du gaz inflammable d'hydrogène. Réagit comme un acide faible qui peut causer la corrosion de métaux de base. |
| Polymérisation dangereuse | Une polymérisation dangereuse ne se produira pas. |
| Conditions à éviter | Chaleur, flammes et étincelles |
| Matières incompatibles | Agents réducteurs forts. Bases. Métaux. |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis. |

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

| | |
|----------------------------|---------------------------------------|
| DL50 orale | 3160 mg/kg (rat) Acide borique |
| DL50 épidermique | > 2000 mg/kg (rat) Acide borique |
| CL50 par inhalation | > 2.03 mg/l (4 h) (rat) Acide borique |

| | |
|---|---|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Non irritant. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Non irritant. |
| Sensibilisation | Composants ne sont pas attendus a la sensibilisation. |

Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|------------------|--|
| Symptômes | Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre des maux de tête, des vertiges, de la fatigue, des nausées et des vomissements. |
|------------------|--|

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

| | |
|---------------------------------------|--|
| Toxicité chronique | Contient un agent toxique pour la reproduction connu ou suspecté. |
| Mutagénicité | Non mutagène |
| Cancérogénicité | Non reconnu comme cancérogène par les organismes de recherche (IARC, NTP, OSHA, ACGIH). |
| Toxicité pour la reproduction | Les études animales ont montré que l'ingestion des grandes quantités de Borates par les périodes prolongées cause une diminution dans la production de sperme et causent une diminution de la taille des testicule dans les mâles. |
| Toxicité pour le développement | Les études animales ont montré que l'ingestion des grandes quantités des Borates cause des effets développementaux dans les foetus d'animaux enceintes. |
| STOT - exposition unique | Non classé. |

STOT - exposition répétée
Effets sur les organes cibles
Risque d'aspirationNon classé.
Système nerveux central (SNC), Tractus gastro-intestinal, Appareil reproducteur
Aucun renseignement disponible.

| Nom chimique | ACGIH | IARC | NTP | OSHA |
|--------------------------|-------|----------|-----|------|
| Boric acid 10043-35-3 | | Group 2A | | |

Légende:CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)
Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'homme**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

| Boric acid (10043-35-3) | | | | |
|--------------------------------|-----------|---------------|--------|--------|
| Ingrédient(s) actif(s) | Duration | espèce | VALEUR | UNITÉS |
| | 48 h LC50 | Daphnia magna | 133 | mg/l |
| | 96 h EC50 | Algues | 24 | mg/l |

Persistence et dégradabilité

Le bore est naturel et omniprésent dans l'environnement. L'acide borique se décompose dans le milieu naturel en borate.

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Mobilité

L'acide borique est soluble dans l'eau.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils.

Emballages contaminés

Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**DOT**

Ce produit n'est pas considéré comme un produit dangereux, tel que défini par le Ministère des transports des États-Unis, 49 CFR, parties 100 à 185.

TMD

Non réglementé

ICAO/IATA

Non réglementé

IMDG/IMO

Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**Règlements fédéraux aux États-Unis****SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

Boradicate™ Insecticide

FDS n° : 6604-1-A
Date de révision : 2017-07-12
Version 2.04

SARA 311/312 Catégories de dangers

| | |
|----------------------------------|-----|
| Danger aigu pour la santé | No |
| Danger chronique pour la santé | Oui |
| Risque d'incendie | No |
| Risque de décompression soudaine | No |
| Danger de réaction | No |

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certains exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

ATTENTION

Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation modérée des yeux

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Ce produit ne contient aucune substance réglementée par des règlements d'État sur le droit à l'information

Inventaires internationaux

| Nom chimique | Inventaire TSCA (États-Unis d'Amérique) | LIS (Canada) | EINECS/ELINCS (Europe) | ENCS (Japon) | Chine (IECSC) | KECL (Corée) | PICCS (Philippines) | AICS (Australie) |
|--------------------------|---|--------------|------------------------|--------------|---------------|--------------|---------------------|------------------|
| Boric acid 10043-35-3 | X | X | X | X | X | X | X | X |

Mexique - Classe

Risque léger, classe 1

Canada

Déclaration SIMDUT

Ce produit a été classé en accord avec le Règlement sur les produits dangereux (HPR) et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le HPR

Classe de dangers du SIMDUT D2A - Matières très toxiques



16. AUTRES INFORMATIONS

| | | | | |
|------|----------------------------|------------------|-------------------|------------------------------|
| NFPA | Risques pour la santé 1 | Inflammabilité 0 | Instabilité 0 | Dangers physico-chimiques - |
| HMIS | Risques pour la santé 1 | Inflammabilité 0 | Danger physique 0 | Protection individuelle X |

Date de révision : 2017-07-12
 Cause de la révision: Changement de présentation

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Préparé par

FMC Corporation
 Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2017 FMC Corporation. Tous droits réservés.
Fin de la fiche signalétique